

COMPTE-RENDU DU FORUM D'INFORMATION

Jeudi 8 octobre 2020
Projet éolien de Bournand
Voltalia



SOMMAIRE

1. Introduction et objectifs du forum d'information	3
2. Les participants au forum d'information	4
3. Synthèse des échanges	5
4. Contact	10
5. Annexes : panneaux « Vos questions et remarques sur le projet ».....	11

1 INTRODUCTION ET OBJECTIFS DU FORUM D'INFORMATION

Depuis 2017, la société Voltalia étudie la possibilité de développer un parc éolien sur la commune de Bournand. Pour assurer un bon niveau d'information autour de ce projet et **associer au mieux les habitants des communes de Bournand et Vézères au développement du projet**, Voltalia a souhaité mener une démarche de concertation et de communication. En vous informant, en échangeant et en recueillant vos propositions, Voltalia a pour ambition de bâtir un projet pensé collectivement, au bénéfice du territoire. Depuis février 2020, plusieurs événements ont eu lieu (étude des perceptions et webinar de restitution de l'étude des perceptions).

Dernier événement en date, **la permanence d'information organisée le jeudi 8 octobre 2020 de 18h à 20h30 au restaurant Le Chaplin, aux Trois-Moutiers.**

Les objectifs de cette permanence étaient de :

- Vous présenter le projet éolien à l'étude ;
- Répondre aux questions formulées durant l'étude des perceptions ;
- Recueillir vos idées et propositions concernant le projet.



2 LES PARTICIPANTS AU FORUM D'INFORMATION

Le forum d'information a rassemblé 13 personnes.

Etaients présents les participants suivants :

- Rémi Bodineau
- Jean-Louis Maillet
- Bernard Verdier
- Christine Mattera
- M. Lebihen
- Alain Louis
- Charlène Delalande
- Sandrine Reinbold
- Marie-Christine Verlomme

L'équipe Voltaia :

- Nicolas CHAPELLON – Chef de projets
- Lara FABRE – Chargée de communication

L'équipe Concertation du projet :

- Sophie PELLE – Cheffe de projet Concertation
- Jenna GUELLE – Consultante

3 SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Le format de la permanence d'information a permis aux participants de découvrir librement des affiches thématiques et d'échanger avec Nicolas Chapellon, Chef de projets Voltaia pour le projet éolien de Bournand.

Voici les questions et remarques qui ont été formulées au cours de ces échanges :

- **Sur les caractéristiques techniques d'un parc éolien**

Question : « Quelle est la distance des éoliennes par rapport aux habitations ? Nous en voyons parfois à moins de 500m des maisons. »

Réponse de Voltaia : Les premières éoliennes ont été construites sans qu'il y ait de distance réglementaire imposée comme cela est encore le cas dans certains pays (Espagne, Suède ou Irlande). Depuis 2011, les éoliennes en France sont classées Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), et une distance de 500 mètres minimum d'éloignement avec les habitations et zones à usage d'habitation a été alors définie.

Question : « Quelle est la superficie nécessaire autour d'une éolienne ? »

Réponse de Voltaia : Une aire de 30 à 40 ares en moyenne est nécessaire au pied d'une éolienne. Afin de permettre les opérations de maintenance, l'aire doit rester dégagée en permanence.

Question : « Combien de temps durent les travaux de construction ? »

Réponse de Voltaia : La phase la plus longue de la construction correspond à celle du terrassement de l'aire d'accueil de l'éolienne. En moyenne, les travaux sont réalisés entre 6 mois et 1 an.

Remarque : « Les éoliennes, ce sont avant tout une contrainte visuelle. »

Réponse de Voltaia : Les éoliennes se voient, nous ne pouvons pas le nier. Il faut noter cependant que le jugement esthétique est subjectif et que certains habitants les apprécient et d'autres pas, comme en témoigne l'étude des perceptions menée en février sur les communes de Bournand et Vézères. L'étude paysagère nous aide à déterminer l'implantation qui s'insère le mieux dans son environnement. De plus, des mesures peuvent être mises en place pour limiter l'impact visuel des éoliennes, comme la plantation de haies à proximité des maisons.

Enfin, nous pouvons citer le sondage réalisé par Harris Interactive en 2018, qui publiait une enquête sur la perception de l'éolien par les Français, réalisée à la fois sous le prisme « Grand Public » et sous le prisme « Riverains de parc éolien » (moins de 5 km), auprès d'un échantillon de plus de 1000 personnes à chaque fois. Les résultats sont sans appel : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'un parc éolien.

Remarque : « Les éoliennes se rapprochant des maisons, il y a un effet stroboscopique. »

Réponse de Voltaia : En fonction de l'implantation des éoliennes par rapport au soleil, et sous certaines conditions météorologiques bien particulières (temps dégagé, soleil rasant...) l'ombre portée des pales peut provoquer un effet stroboscopique en début ou fin de journée. Les effets restent néanmoins extrêmement ponctuels et ne peuvent apparaître qu'à certaines périodes de l'année.

Voltalia est en mesure de produire une étude spécifique sur le sujet si besoin (étude parfois appelée « battement d'ombres » ou bien « projection d'ombres »).

▪ **Sur le projet de Bournand :**

Question : « Combien d'éoliennes sont prévues sur la commune de Bournand ? »

Réponse de Voltalia : La zone à l'étude offre la possibilité d'implanter 5 à 8 éoliennes pour ce parc. Les études de faisabilité (étude naturaliste, étude de vent, étude acoustique et étude paysagère) sont toujours en cours et devraient nous permettre de proposer une implantation finale au début de l'année prochaine.

Question : « Y aura-t-il une éolienne à la Bonne eau ? »

Réponse de Voltalia : La zone sud de la zone d'étude est moins propice à l'implantation d'éoliennes que le reste de la zone en raison des contraintes liées à l'aérodrome de Loudun. Il est possible qu'aucune éolienne ne soit implantée à cet endroit-là. Nous pourrions vous proposer l'implantation finale au début de l'année prochaine.

Questions : « Quelles sont les contraintes sur la zone de Bournand ? »

Réponse de Voltalia : L'implantation d'un parc éolien est soumise à de nombreuses contraintes qui peuvent être schématiquement classées en deux catégories :

- les contraintes d'ordre rédhibitoire, liées à des règles strictes, quel que soit le projet (distance minimale d'éloignement aux habitations ou aux routes, procédures aéronautiques civiles ou militaires, zones protégées de type Natura 2000, etc.)

- les contraintes nécessitant l'adaptation du projet au regard des enjeux identifiés afin de respecter les sensibilités relevées (patrimoine, acoustique, etc.)

La zone d'étude du projet de Bournand correspond à une zone potentiellement libre de contraintes rédhibitoires. L'ensemble des études engagées visent à clarifier la portée des autres contraintes présentes afin d'adapter le projet en conséquence.

Question : « Des éoliennes peuvent-elles être implantées dans les bois des Genêts ? »

Réponse de Voltalia : Les zones boisées présentent des enjeux assez forts en termes de biodiversité (présence de chauve-souris notamment) ce qui, pour ce projet, limite fortement la probabilité d'une éolienne dans le bois.

▪ **Sur le démantèlement**

Question : « Quel est le coût du démantèlement d'une éolienne ? Nous avons vu sur internet qu'il est estimé à environ 350 000 €. »

Réponse de Voltalia : Le démantèlement d'une éolienne coûte en moyenne 150 000 euros, sachant qu'une partie des composants peut être recyclée et revendue (mât en acier notamment). Le démantèlement est entièrement pris en charge par l'exploitant du parc. Le coût de 350 000 € que vous mentionnez, correspond à un devis qui a circulé sur internet pour le démantèlement d'un parc dans les Ardennes. Cependant, cette opération présentait des caractéristiques très particulières qui ont considérablement accru le coût du démontage par rapport à ce qui se produit habituellement. En effet,

la nacelle d'une des éoliennes du parc a été partiellement détruite par un incendie. L'intervention habituelle par grutage n'était donc pas possible : il a fallu recourir à un cisaillement par explosif afin de pouvoir évacuer l'éolienne. De plus, l'opération a dû être réalisée dans des délais extrêmement courts. Cet incident n'est pas une opération de démantèlement au sens strict. Le démantèlement d'un parc éolien complet n'a en effet pas besoin de ce type d'intervention exceptionnelle et permet de générer des économies d'échelles très importantes sur la location des grues, par exemple. Le fait de devoir traiter l'affaire en urgence n'a pas non plus permis d'étudier plusieurs méthodes qui auraient conduit à une baisse importante des coûts. C'est donc un cas très exceptionnel qui ne s'est jamais reproduit depuis et qui ne peut pas être pris pour base de calcul du démantèlement normal d'un parc.

Question : « Que se passe-t-il avec les fondations lors du démantèlement d'un parc ? »

Réponse de Voltalia : Depuis juillet 2020, la loi oblige à enlever **la totalité** du bloc de béton coulé lors de la construction de l'éolienne. Chez Voltalia, c'est une mesure sur laquelle nous nous étions déjà engagés depuis plusieurs années. Lors de l'excavation de la fondation, réalisée à l'aide d'un BRH (Brise Roche Hydraulique), fer et béton sont séparés puis valorisés dans des filières dédiées : ferrailleur d'un côté, concassage pour réutilisation dans des opérations de génie civil de l'autre (sous-couches routières par exemple).

Question : « Que deviennent les pales lors du démantèlement ? »

Réponse de Voltalia : Entre 90 et 95% d'une éolienne se recyclent aujourd'hui : l'acier du mât et le béton armé des fondations sont aisément valorisés dans le secteur de la construction. Les pales représentent aujourd'hui l'élément le plus compliqué à recycler. Leur débouché principal pour le moment est la valorisation thermique (combustion et récupération de la chaleur générée). Cependant, la filière du recyclage des éoliennes se développe avec dynamisme et devrait permettre d'envisager un recyclage à 100% des machines dans les prochaines années. L'enjeu du recyclage dépasse largement le seul cadre de la filière éolienne puisque d'autres secteurs sont aussi concernés : le nautisme, l'aéronautique, l'automobile, le ferroviaire, etc.

Remarque : « Il n'y a que les pales qui ne sont pas recyclables. »

Question : « Qui prend en charge le démantèlement ? Que se passe-t-il si l'exploitant fait faillite ? »

Réponse de Voltalia : Le démantèlement d'un parc éolien est à la charge du propriétaire du parc. Lors de la construction d'un parc, la loi oblige l'exploitant à provisionner un montant de 50 000€ par éolienne auquel s'ajoute, pour les éoliennes de plus de 2MW, 10 000 € par MW supplémentaire. Cette provision est consignée à la Caisse des dépôts, au moment de la construction du parc. Si la société de projet créée au moment de la construction du parc (avec un statut juridique de SAS) fait faillite, c'est la société mère (dans notre cas Voltalia France) qui se porte garante et prend en charge le coût du démantèlement. En cas de faillite en chaîne, ce qui n'est jamais arrivé en France depuis la construction des premières éoliennes dans les années 1990, les provisions consignées à la Caisse des dépôts sont utilisées par le Préfet afin d'assurer le démantèlement du parc, sachant qu'une grande partie des composants (mât, fondations) peuvent être recyclés, c'est-à-dire revendus. En aucun cas le démantèlement ne peut être à la charge des propriétaires-exploitants des terrains qui accueillent les éoliennes ou bien à la charge des communes.

▪ **Sur la dimension économique des projets éoliens**

Question : Quel est le prix du MW/h des éoliennes comparé à celui du nucléaire ?

Réponse de Votalia : Le prix de l'électricité produite par des réacteurs type EPR est estimé à 110€ du MWh tandis que le prix de l'électricité produite par les éoliennes est situé entre 60€ et 65€ du MWh. Ce prix est comparable à celui du nucléaire traditionnel amorti. Voici les coûts de ces trois sources d'électricité :

- Eolien terrestre : 62,2€/MWh (-5% en 2 ans) (Avril 2020 / Appel d'Offres n°5 – France)
- Nucléaire amorti (coût complet) : 62,6€/MWh (source : Rapport de la Cour des Comptes 2016 – page 124)
- EPR (Hinkley Point): 110€/MWh (source : EPR - European Pressurized Reactor - Britannique de Hinkley Point)

Remarque : « Il faut bien produire de l'électricité. »

Remarque : « Moi, travaillant dans le nucléaire, je suis pour l'éolien ! »

Question : « J'ai vu sur internet que Votalia avait un bilan négatif depuis 2 ans. Est-ce vrai ? »

Réponse de Votalia : Ce n'est pas le cas. Les chiffres sont disponibles pour tous sur le site de Votalia (<https://www.votalia.com/fr/investisseurs>). Nos résultats sont positifs (EBITBA positif) depuis 2014, avec des actions en hausse.

Question : « Les éoliennes peuvent-elles impacter le tourisme des gîtes ? »

Réponse de Votalia : A notre connaissance, aucun gîte n'a jamais perdu son label Gîtes de France, en raison de la proximité d'un parc éolien. Ainsi, la charte label Gîte de France et Tourisme Vert ne mentionne aucunement que la présence d'un parc éolien soit contraire à la labellisation d'un site en Gîte de France. Si les conditions d'obtention du label varient d'un comité départemental à un autre, aucune position générale du label contre l'éolien sur l'ensemble du territoire n'est avérée à ce jour. En témoignent les nombreux gîtes Picards ou Champenois qui se sont développés à proximité d'un parc éolien. Enfin, le label Gîtes de France affirme publiquement sa volonté de contribuer à la prise de conscience écologique depuis de nombreuses années, et a créé deux labels spéciaux s'y référant : Ecogîte et Gîte Panda. Certains gîtes font même la promotion des parcs éoliens qui sont à proximité, voire en proposent des visites, comme par exemple le gîte Vauflour à Ouanne ou le gîte Moulin à Vents à Ally.

Remarque : « En Allemagne et aux Etats-Unis, il y a des champs de pales d'éoliennes ou d'éoliennes qui rouillent sur place. L'éolien ne réduit donc pas l'impact sur l'environnement. »

Réponse de Votalia : Attention, tout ce qui est observé à l'étranger en matière d'éolien ne peut se transposer tel quel dans le modèle français. Nous n'avons pas la même législation qu'en Allemagne et surtout, qu'aux Etats-Unis. En France, la loi est stricte concernant l'impact environnemental et le démantèlement. Les premières éoliennes arrivent en fin de vie, et aucun « champ » de pale ou de mâts n'a été constaté en France.

Question : « Comment savoir que l'électricité qu'on consomme est bien celle de l'éolienne ? »

Réponse de Voltaia : Il n'y a aucun moyen de connaître précisément l'origine de l'électricité consommée, sauf à être branché directement à la source de production. La plupart des consommateurs d'électricité sont en effet fournis via le réseau de distribution national géré par RTE, lequel draine toute l'électricité produite sur le territoire. De manière imagée, un électron, qu'il soit d'origine fossile, fissile ou renouvelable, reste un électron. Cela dit, l'électricité produite est généralement consommée au plus proche de son lieu de production.

- **Sur la santé des hommes et animaux**

Question : « Les éoliennes ont-elles un impact sur la santé des gens ? »

Réponse de Voltaia : Le rapport de 2017 de l'Académie de Médecine ne reconnaît aucune corrélation directe entre le fonctionnement d'un parc éolien et certains symptômes parfois attribués à l'éolien (trouble du sommeil, anxiété), aux distances réglementaires imposées (500m des habitations). Cependant, elle reconnaît l'existence d'un effet nocébo par lequel certaines personnes convaincues qu'un parc éolien a un effet néfaste sur leur bien-être développent des symptômes qui détériorent leur santé.

Outre le bruit qu'elles génèrent par leur fonctionnement, les éoliennes sont à l'origine d'infrasons, des sons de basse fréquence, inférieurs à 20 Hz, et inaudibles par l'oreille humaine mais qui se propagent sur de longues distances (plus de 10 km). Ils sont parfois accusés de provoquer divers troubles « vibro-acoustiques ». Une étude de 2004 liait ainsi ces troubles à l'exposition aux infrasons et basses fréquences qui, selon ses auteurs, pourrait conduire à l'apparition d'une large diversité d'effets sanitaires (fibroses, atteintes du système immunitaire, effets respiratoires, modification morphologique d'organes, etc.). D'autres études ont décrit un « syndrome éolien » ressenti par les riverains, se traduisant par des troubles du sommeil, des maux de tête, des acouphènes, des troubles de l'équilibre ou des saignements de nez.

En 2017, l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), saisie par le gouvernement, a émis un rapport qui évalue le véritable risque. Il y est surtout constaté une énorme disproportion entre le grand nombre d'articles à ce sujet en comparaison du faible nombre d'études scientifiques, elles-mêmes, contradictoires. La plupart des études porte par exemple sur des souris soumises à des expositions bien plus élevées que celles auxquelles pourraient être exposés des riverains. D'autres comportent des biais statistiques ou ne permettent pas de relier spécifiquement les symptômes aux infrasons.

Un deuxième rapport de l'Académie de médecine publié la même année vient corroborer ces conclusions en écartant clairement le problème des infrasons. De plus, le rapport souligne que : « Par comparaison également, signalons que les infrasons émis par notre propre corps (battements cardiaques ou respiration) et transmis à l'oreille interne au travers de l'aqueduc cochléaire sont plus intenses que ceux émis par les éoliennes. »

Le doute au sujet des infrasons est donc levé depuis 2017 et le gouvernement a répondu par deux synthèses très claires aux questions formulées par deux députés, en date du 31 juillet 2018 et 14 août 2018. Les synthèses sont disponibles sur les sites suivants :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-7868QE.htm>

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-10098QE.htm>

En complément de la question des infrasons, il est intéressant de souligner que le rapport de l'Académie de médecine publié en 2017 évoque les facteurs psychologiques dont pourraient provenir les nuisances avancées et en particulier « l'effet nocébo » des éoliennes. Une récente étude néo-zélandaise, menée en double aveugle, a ainsi montré que, seuls les sujets ayant reçu des informations négatives sur les éoliennes ont rapporté des symptômes, qu'ils aient été ou non soumis à l'exposition aux infrasons. « En d'autres termes, la crainte de la nuisance sonore serait plus pathogène que la nuisance elle-même », constate l'Académie de Médecine.

Remarque : « Les éoliennes tuent les oiseaux, les chauves-souris. Il y a l'exemple du Parc de Bouin, c'est devenu un cimetière. »

Réponse de Voltaia : La technologie éolienne a évolué rapidement ces dernières années. L'implantation des éoliennes notamment, a tenu compte de la mortalité de l'avifaune de façon à la réduire au maximum en travaillant sur l'espacement des machines et sur la garde au sol (distance entre le sol et le bout de la pale au plus bas). Le parc de Bouin est ancien puisqu'il a été développé à la fin des années 1990 et mis en service en 2003. Sur le parc de Bournand, l'étude naturaliste qui dure au minimum un an nous permettent de déterminer précisément quelles sont les espèces présentes et quels sont les enjeux rencontrés. Nous pourrions ainsi identifier une implantation optimale et définir certaines mesures complémentaires si besoin (arrêt temporaire des éoliennes par exemple) de manière à limiter au maximum la mortalité des oiseaux et des chauves-souris. Différentes mesures de suivi peuvent également être envisagées, par exemple le suivi d'activité de certaines espèces (rapaces, notamment) ou en termes de mortalité, afin de connaître précisément l'impact généré une fois le parc mis en service et ajuster si besoin les mesures prévues.

Question : « Les champs magnétiques des éoliennes ont-ils un impact sur les animaux ? Que s'est-il passé à Nozay ? »

Réponse de Voltaia : Le retour d'expérience de plus de 20 ans de parcs en fonctionnement dans le monde entier montre que les éoliennes ne semblent pas avoir d'impact sur les élevages. De manière générale, aucune conséquence sur la santé des animaux n'a été constaté : les vaches ne produisent pas moins de lait et la qualité de la viande n'est pas remise en question. Le cas de l'exploitation sur la commune de Nozay est un cas exceptionnel et difficile à expliquer, probablement dû à une conjonction de plusieurs facteurs. Plusieurs études ont été menées. Aucune n'est parvenu à établir de lien entre la présence du parc éolien et les symptômes constatés sur les animaux. Des tests ont été réalisés en interrompant l'activité du parc pendant une certaine période. Aucune différence n'a pu être mise en évidence sur la santé des animaux entre la période où le parc était en activité et celle où il ne l'était pas. Cependant, tant que la cause des pathologies animales constatées ne sera pas connue, la filière éolienne restera en alerte sur ce sujet et suivra attentivement les différentes études menées. J'ai moi-même eu l'occasion de rencontrer M. Leroy, géobiologue local étant intervenu à plusieurs reprises sur ce parc, pour discuter de ce sujet et comprendre les paramètres qui peuvent influencer sur la santé des animaux. Sur certains parcs, nous travaillons l'implantation avec les géobiologues de façon à prendre ces paramètres en compte du mieux possible.

Question : « Nous avons une chambre à tachyons dans la région, utilisée comme soin énergétique. Comment peut-elle cohabiter avec les éoliennes ? »

Réponse de Voltaia : Nous n'avons pas d'expérience sur ce sujet, il nous est donc difficile d'apporter une réponse à cette question. On peut simplement noter que de nombreuses lignes hautes tensions traversent le territoire avec une possibilité d'impact sur ce type de dispositif.

Remarque : « Je suis allé dans un parc d'éoliennes. Plus nous nous éloignons, moins il y a de bruit. »

Remarque : « Les éoliennes ne font pas toujours le même bruit, il est plus ou moins fort. »

Réponse de Voltaia : Les éoliennes émettent un bruit de fond, principalement des basses fréquences oscillant entre 20 Hz et 100 Hz. Ce bruit est dû à des vibrations mécaniques entre les composants de l'éolienne et au souffle du vent dans les pales. À 500 mètres de distance (distance minimale entre une éolienne et une habitation), il est généralement inférieur à 35 décibels : c'est moins qu'une conversation à voix basse.

Les éoliennes font également l'objet de perfectionnements techniques constants : engrenages de précision silencieux, montage des arbres de transmission sur amortisseurs, capitonnage de la nacelle... Depuis peu, un nouveau système en forme de peigne est installé au bout des pales pour réduire le bruit des éoliennes. Appelé « système de serration », il atténue les turbulences du vent à l'arrière des éoliennes, ce qui réduit le bruit aérodynamique. Enfin la réglementation en France est l'une des plus strictes du monde. Elle impose une émergence maximale (c'est-à-dire un bruit qui s'ajoute au bruit ambiant) de 3 décibels la nuit et de 5 décibels le jour.

▪ Sur les études et le mât de mesure

Question : « Comment le projet est-il développé ? »

Réponse de Voltaia : Sur le projet de Bournand, nous avons suivi le processus de développement que nous mettons en place pour tous nos projets. En premier lieu, nous avons rencontré les élus et les propriétaires terriens afin de discuter d'une possibilité de projet sur le territoire. Ensuite, nous avons lancé les différentes études (naturaliste, de vent, paysagère, etc.) de façon à valider la faisabilité du projet et déterminer des implantations possibles. Nous attendons actuellement les derniers résultats de l'étude naturaliste (qui doit durer au minimum 1 an pour étudier la totalité du cycle écologique) ainsi que les résultats des mesures acoustiques à réaliser sur le terrain. Une fois ces résultats connus, nous pourrions vous proposer plusieurs scénarios d'implantation potentielle. Lorsque l'implantation définitive aura été arrêtée, le projet sera déposé à la préfecture pour être étudié par les services instructeurs (DREAL pour l'étude naturaliste, ABF pour l'étude paysagère et ARS pour l'étude acoustique notamment). Une fois la phase d'instruction terminée, le projet est soumis à enquête publique. En dernier ressort, et après avoir étudié les différents aspects du projet et consulté les avis des différents acteurs concernés, c'est le Préfet qui délivre ou non l'autorisation finale de construction d'un parc.

Question : « Avez-vous fait l'étude géologique du terrain ? »

Réponse de Voltaia : L'étude géologique est menée une fois que l'implantation des éoliennes est connue avec précision de façon à déterminer la structure des sols dans un périmètre réduit. C'est une étape qui a donc lieu une fois le projet autorisé, en amont du lancement de la construction.

Question : « Allez-vous installer un nouveau mât ? Le projet est-il arrêté avec la chute du mât ? »

Réponse de Voltaia : Le projet est toujours à l'étude. Cependant, la chute du mât (qui, nous le rappelons, a été vandalisé) nous prive de données importantes sur le vent et les mouvements des chiroptères. Nous souhaitons installer à nouveau un mât de mesure et avons déposé une demande préalable en mairie en ce sens. La précédente équipe municipale avait autorisé l'installation d'un mât de mesure, autorisation qui, selon le Code de l'Urbanisme, est toujours valable après un changement d'équipe municipale. Cependant, la jurisprudence requérant généralement l'obtention d'une nouvelle

autorisation dans ce type de cas, nous avons soumis une nouvelle autorisation à l'équipe municipale en place.

- **Sur la concertation**

Remarque : « La municipalité empêche les habitants d'être informés ! »

Réponse de Voltaia : Nous l'avons énoncé dès le début de l'année, nous souhaitons mener ce projet en concertation avec les habitants des communes de Bournand et Vézières. Cela signifie premièrement que nous organisons des temps d'information où chacun peut poser ses questions et émettre son avis, et au cours desquels nous pouvons apporter des réponses à ces questions. Deuxièmement, nous souhaitons recueillir les idées de chacun et co-construire ce projet avec ceux qui le souhaitent pour aboutir à un projet acceptable. Malgré les obstacles que nous rencontrons dans la mise en œuvre de la concertation, notamment liée à la disponibilité de la salle communale de Bournand, nous sommes là ce soir pour cette permanence d'information. Nous souhaitons organiser d'autres événements où les habitants de Bournand pourront échanger avec nous et au cours desquels nous pourrions partager les résultats des études menées.

Remarque : « On entend tellement de fausses informations, nous ne savons plus à quoi s'en tenir ! »

Remarque : « Le site internet du projet est clair et explicite. »

4 CONTACT

Retrouvez toutes les informations sur le projet sur le site dédié :

<http://www.projet-eolien-bournand.fr/>

Pour toutes questions ou informations, vous pouvez contacter l'équipe Concertation du projet à l'adresse mail suivante : contact@projet-eolien-bournand.fr

5 PANNEAUX « VOS QUESTIONS ET REMARQUES SUR LE PROJET »

Panneau 1 « Vos questions et remarques sur le projet »

Vos questions et remarques sur le projet

Combien de surface pour une éolienne?

Coût démontèlement? Qui prend en charge?

coût \approx 150M€ + exploitant parc

Que se passe-t-il si faillite?

Société de projet dédiée \rightarrow société mère garante

Il n'y a que les pâtes qui ne sont pas recyclables.

Il faut bien produire de l'électricité

Est-ce que ça a un impact sur la santé des gens?

les éoliennes existent depuis plus de 20 ans

quel est le prix du kW/h? par rapport à nucléaire

Quid de la fondation

Chez Voltalia, béton enlevé entièrement depuis des années

Bilan négatif depuis 20 ans?

Ce n'est pas le cas. Nos résultats sont positifs avec actions en hausse.

Comment savoir que notre électricité est celle de l'éolienne?

Quel est le prix du kW/h? par rapport à nucléaire

Comment le projet est-il développé?

Rencontres avec les élus + propriétaires - élus

Que deviennent les pâtes?

Elles sont revalorisées pour le thermique en majorité

Avez-vous fait l'étude géologique du terrain?

ça se fait avant la construction

Champ magnétiques avec impacts animaux

Pas prouvé. Etudes sur le sujet depuis 2014. On ne sait pas d'où vient le souci.

J'ai même rien contrôlé !!

Le rayonnement \rightarrow géologique

Tests de coupures sur les parcs \rightarrow pas de constat de différence

Elles \rightarrow dépendent de maisons \rightarrow effet chronologique

Ce n'est pas toujours le même but.

Quelles sont les contraintes sur la zone?

contraintes classiques + aérodrôme

En Allemagne et aux Etats-Unis il y a des champs de piles d'éolien

L'éolien ne réduit pas l'impact sur l'environnement

L'éolien ne remet pas en place les centrales

Quelle distance des habitations?

500 m minimum

Est-ce que les éoliennes peuvent être dans le bois?

Non à cause des chauve-souris

Combien d'éoliennes?

5 à 8 machines

Les câbles sont isolés

Demantèlement \geq 150 = 300 M€

Un devis en picardie. Pas unique

Si les des oiseaux plus chaux sous parc de Rouain

les implantations ont changé depuis

Panneau 2 « Vos questions et remarques sur le projet »

J'ai été dans un parc. Plus on s'éloigne moins il y a du bruit.

Le site internet est clair et explicite.

On entend tellement de fausses infos, on ne sait plus à quoi s'en tenir!

Combien de temps durent les travaux?

6 mois à 1 an

La municipalité empêche l'information aux habitants

on veut co-construire ce projet. Demandeur des idées des habitants

Est ce qu'il va y avoir un nouveau mât?

oui, avec une demande préalable. Les études ne sont pas finies.

on souhaite dialoguer informer et confronter les avis

Un mât reste environ 2 ans

Est ce que les éoliennes impactent les gîtes?

on pourra vous transmettre des exemples

Y aura-t-il une éolienne à la Bonne eau?

Est ce que le projet a été arrêté avec la chute du mât?

Non! le projet est toujours à l'étude

implantation pas encore définie + contraintes aérodynamique

Toutes les études ne sont pas terminées

Les éoliennes c'est avant tout une nuisance visuelle

écologique - DREAL
paysage - ABP
accoustique - ARS

on peut envisager des haies par exemple.

Moi travaillant dans le nucléaire, je suis pour l'éolien.

Nous avons une chambre à tachyons

Comment ça peut vivre avec les éoliennes?